

Silverwax 44

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Silverwax 44
Autres moyens d'identification	Restauration de la peinture de l'automobile
Fabricant	Laboratoire Hygienex Inc. 6400 Zéphirin-Paquet Québec, Québec, G2C-0M3 (418) 522-2332 www.hygienex.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	0044

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).
Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Hazard Communication Standard des États-Unis (HCS 2012).

Classification

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Peut causer des rougeurs et sécher la peau

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire.

Intervention :

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un Centre antipoison/un médecin/en cas de malaise.

Stockage :

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	10-40	215-691-6	
Hydrocarbène isoparaffinique	64742-47-8	10-20	265-149-8	
Huile Minérale blanche	8042-47-5	5-10	232-455-8	
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids	68439-46-3	1-5	78330-20-8	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique sec, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO2).

Dangers spécifiques du produit

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Aérer l'edroit.

Précautions relatives à l'environnement

Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, liant universel, sciure (bran de scie)).

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Identificateur du produit : Silverwax 44 - Ver. 1

FDS No. : 0044

Date de préparation :

Date de la plus récente
version révisée :

Page 02 de 06

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact visuel.

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Fumer, manger et boire devrait être interdit dans le champ d'application.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales règlements.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Huile Minérale blanche	5 mg/m3 Non établie	mg/m3	5 mg/m3			

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

Protection de la peau

Vérifier le bon état des gants de protection avant chaque usage.

Caoutchouc de nitrile.

Protection des voies respiratoires

Utiliser une protection respiratoire à moins qu'une ventilation adéquate soit fournie ou l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont dans les limites recommandées d'exposition.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Pâte visqueuse blanc. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	(Hydrocarbure isoparaaffinique)
pH	8.0 - 8.5
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); Sans objet (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	~ 0.917 (estimé)
Solubilité	Sans objet dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet

Identificateur du produit : Silverwax 44 - Ver. 1

FDS No. : 0044

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée :

Page 03 de 06

Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	30000 - 40000 centistokes (estimé) (cinématique); Sans objet (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Sans objet
Densité en vrac	Sans objet
Tension superficielle	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Ce produit peut être réactif avec certains agents chimiques sous certaines conditions.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Hautes températures. Très forte agitation.

Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium).

Produits de décomposition dangereux

Se référer à la section 5.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Hydrocarbure isoparaffinique	3 mg/L (rat) (4 heures d'exposition) (brouillard)	> 5000 mg/kg (rat)	> 3160 mg/kg (lapin)
Huile Minérale blanche		> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Oxyde d'aluminium	> 2.3 mg/L (rat) (4 heures d'exposition) (poussière)	> 5000 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
Alcools, C9-11, ethoxylated, liquids		3000 mg/kg (lapin)	2000 mg/kg (rat)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Les poussières générées lors de l'utilisation de ce produit peuvent irriter le système respiratoire.

Absorption par la peau

Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des éruptions cutanées, un gonflement et des démangeaisons.

Ingestion

Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

Cancérogénicité

N'est pas un cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas un mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Oxyde d'aluminium	> 100 mg/L (96 heures)		> mg/L (48 heures)	> 100 mg/L (72 heures)
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids	5-10 mg/L (96 heures)	5-10 mg/L (48 heures)		10-100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Recommandation des méthodes de traitement des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, à moins dilué ou neutralisé de manière significative.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Éliminer conformément à tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Contactez votre agence de l'environnement local, provinciale ou fédérale pour les normes spécifiques.

· Recommandation pour emballages non nettoyés:

Ne pas réutiliser les contenants vides.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau.

Se reporter à la Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE et Section 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

pour obtenir des informations sur la manipulation et la protection des employés.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT 2015. Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
-----------------------	-------------------	--	---	---------------------------

Identificateur du produit : Silverwax 44 - Ver. 1

FDS No. : 0044

Date de préparation :

Date de la plus récente

version révisée :

Page 05 de 06

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Indicateurs de révision	Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 10 janvier, 2018: SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES; Valeurs CL50/DL50. Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 10 janvier, 2018: SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES; Dangers aigus pour le milieu aquatique.
Signification des abréviations	CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent
Références	Fiches signalétiques des fournisseurs, https://echa.europa.eu/fr/ http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx .
Autres informations	Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.